

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Saints-Martyrs-Canadiens tenus réellement et virtuellement à la salle du Conseil municipal, le lundi, 3 août 2020 à compter de 16 :00 hre.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 3 août 2020 à huis- clos et par voie de téléconférence.

Sont présents soit à huis-clos par téléconférence

Monsieur André Henri, maire participe par téléconférence
M. Michel Prince, conseiller présent participe par téléconférence
Mme Christine Marchand, conseillère participe par téléconférence
M. Laurent Garneau, conseiller participe par téléconférence
M. Claude Caron, conseiller participe par téléconférence
M. Jonatan Roux, conseiller participe par téléconférence
M. Gilles Gosselin, conseiller participe par téléconférence

Chaque personne s'est identifiée individuellement.

Assistent également par téléconférence à la séance à huis clos Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière d'assemblée.

2020-04-050 LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présent et à prendre part, délibérer et voter à la séance par huis clos et par téléconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Jonatan Roux, appuyé par Michel Prince et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par téléconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à huis clos ou par téléconférence.

Résolution adopté le 6 avril 2020 qui demeure valide jusqu'au moment de la levée de cette situation exceptionnelle qui sera annoncée par le Gouvernement Provincial.

Un avis a été publié sur le site Internet de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens et par avis public en date du 16 juillet 2020 pour informer la population que le conseil va siéger à huis clos. Le public a été invité à poser ses questions par courriel.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant qu'il y a quorum, le maire M. André Henri procède à l'ouverture de la séance à 16 :00 hre.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les Régies Intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme la téléconférence ou visioconférence.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens siège en séance ordinaire ce 3 août 2020 par voix de huis clos et de téléconférence.

2. ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux juillet
4. Présentation des dépenses récurrentes déjà inscrite à la liste des comptes
5. Adoption des comptes à payer ;
6. Dépôt des états financiers 2019
7. Rapport des comités ;
 - 7.1 Dossier Gilles Gosselin
8. Administration ;
 - 8.1 Dossier réviser le règlement des bateaux.
 - 8.4 Vacances Dg du 10 au 24 août
9. Aqueduc et égouts ;
 - 9.1
10. Sécurité publique ;
 - 10.1
11. Voirie ;
 - 11.1 Rapport de l'inspecteur voirie
 - 11.2 Subvention député
 - 11.3 Dépôt document TECQ
12. Urbanisme et environnement ;
 - 12.1 Offre de services Copernic (berce du Caucase)
 - 12.2 Rapport nombre des Permis émis aux élus
13. Loisirs et culture ;
 - 13.1 Biblio

14. Affaires diverses ;
 - 14.1 Rencontre avec MRC milieu humide invitation à tous
 - 14.2 Cadeau nouvelle naissance
15. Liste de la correspondance ;
 - 15.1 VARIA
 - 15.2 Réponse de Me Reynold
 - 15.3 Lettre Dany Houle
 - 15.4 Réal Tremblay
16. Période de questions ;
17. Levée de la séance.

La secrétaire avise qu'elle a reçu que deux demandes par lettre et sont incluses aux procès-verbaux et ont été remis aux élus.

2020-08-125 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la secrétaire en fait la lecture

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil acceptent l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Prince, conseiller.

Appuyé par Gilles Gosselin, conseiller.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :
Que l'ordre du jour soit adopté, le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020-08-126 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES LA SÉANCES DU 6 ET DU 16 JUILLET 2020.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète des procès-verbaux des séances du 6 et du 16 juillet 2020

CONSIDÉRANT QU'UNE copie des procès-verbaux des séances du Conseil du 6 et du 16 juillet 2020 ont été préalablement remis aux membres du Conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Claude Caron, conseiller, appuyé par Michel Prince conseiller;

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE les procès-verbaux des séances du 6 et 16 juillet 2020 soient adoptés tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

4. PRÉSENTATION DES DÉPENSES RÉCURRENTES DÉJÀ INSCRITES À LA LISTE DES COMPTES

Salaire des élus :	2 803.25\$
Salaire DG :	2 040.80\$
DAS mensuel :	3 924.62\$
Bell :	54.00\$
Sogetel :	285.19\$
Hydro Québec :	2 079.65\$

2020-08-127 5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Madame la secrétaire fait mention du total de la liste des comptes au montant de 61 999.80\$

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes totalisant un montant de **61 999.80 \$** a été présentée aux élus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseillère et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté :

M. Claude Caron demande si la facture de Me Reynold correspond aux dossiers de M. Réal Tremblay? La dg répond qui semble que oui mais elle n'a pas les détails en main.

M. Maire demande la facture de ADE Estrie c'est pourquoi? C'est la vidange de fosse du site municipal

QUE la liste des comptes suivante soit acceptée et que les paiements soient autorisés.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

1	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	28.06
2	Receveur Général du Canada (DAS)	1 135.15
3	Ministre du Revenu du Québec (DAS)	2 789.47
4	Visa Desjardins (divers)	254.20
5	André Henri, maire	915.00
6	Michel Prince, conseiller	377.65
7	Christine Marchand, conseillère	377.65
8	Laurent Garneau, conseiller	377.65
9	Claude Caron, conseiller	377.65
10	Jonatan Roux, conseiller	377.65
11	Gilles Gosselin, conseiller	377.65
12	Bell Mobilité inc. (juillet)	54.00
13	Buropro (juillet)	110.59
14	Cain Lamarre SENCRL (juillet)	885.67
15	La Capitale (août)	976.95
16	Carrières P.C.M. inc. (juillet)	12 259.59
17	Épicerie du Coin (juillet)	139.16
18	Entretien Général Lemay (juillet)	968.09
19	Excavation Marquis Tardif inc. (juillet)	181.09
20	Eurofins Environex (juillet)	1 073.87
21	Gesterra (juin, juillet)	8 441.31
22	Hydro-Québec (usine filtration / aqueduc)	284.84
23	Hydro-Québec (salle municipale)	437.78

24	Hydro-Québec (puits de surface / aqueduc)	91.87
25	Hydro-Québec (quai)	34.84
26	Hydro-Québec (station pompage / égouts)	940.67
27	Hydro-Québec (éclairage public / juin)	247.79
28	Hydro-Québec (panneau publicitaire, Pente Douce)	20.93
29	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Lac)	20.93
30	Sogetel (juillet)	285.19
31	Vivaco Groupe Coopératif (juillet)	193.30
32	Dicom (colis)	11.87
33	Le Groupe ADE Estrie inc. (nettoyage fosse - égouts)	12 405.32
34	Purolator inc. (colis)	24.60
35	Serge Leblanc CPA inc. (états financiers & reddition compte)	4 955.42
36	Signalisation Lévis (panneaux)	844.27
37	Thomson Reuters (renouvellement code municipal)	180.60
38	UBF Matériel Médical et Orthopédique (inspection DEA)	28.74
39	Total du salaire de la D.G. :	2 040.80
40	Total des salaires & déplacements :	6 471.94
	TOTAL :	61 999.80 \$

6. DÉPÔT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RAPPORT FINANCIER 2019

2020-08-128 **ATTENDU** que M. Serge Leblanc a déposé les états financiers de l'année 2019. Le présent rapport a également été remis à chaque élu.

M. Leblanc fait mention que le budget a été bien suivi.

SUR PROPOSITION DE : Claude Caron

APPUYÉE DE : Michel Prince

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents le maire n'ayant pas voté.

Que les élus acceptent le dépôt de l'année financière 2019

7. RAPPORT DES COMITÉS ;

7.1 Monsieur Gilles Gosselin fait un rapport des futurs travaux prévus au quai municipal par la pose d'une barrière le tout entièrement gratuitement.

8. ADMINISTRATION ;

2020-07-107 8.1 **SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX.**

Attendu que nous avons reçu deux soumissions pour le déneigement de nos chemins municipaux ;

Attendu que les soumissions ont été déposées avant 16 heures le 2 juillet 2020 ;

Attendu que pour respecter les règles de sécurité relatives à la Covid-19, les soumissions ont été ouvertes 24 heures après leur réception ;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 juillet à 16h en présence de M. Pierre Pivin, M. Pierre Lacource et M. Denis Vaillancourt ;

Attendu que les deux soumissions étaient conformes ;

La première soumission provient d'Excavation NADO de Thetford Mines :

Le montant pour 3 ans incluant les taxes : 692,023.03\$

Le montant pour 5 ans incluant les taxes : 1 134,142.14\$

La deuxième soumission provient d'Excavation Marquis Tardif :

Le montant pour 3 ans incluant les taxes : 387,595.67\$

Le montant pour 5 ans incluant les taxes : 670,602.04\$

Les demandes de soumission ont été affichées sur le site du S.E.A.O ;

Attendu que le cahier de charge, le formulaire de soumission ainsi que la présente résolution deviennent le contrat officiel entre le soumissionnaire et la municipalité.

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission d'Excavation Marquis Tardif soit acceptée pour une période de 5 ans au montant de 670 602.04\$

2020-07-108

8.2

SOUSSION POUR LES BORNES SÈCHES, L'AQUEDUC, LE STATIONNEMENT, LE QUAI, LA STATION D'EPURATION DES EAUX USÉES ET LA COUR MUNICIPALE

Attendu que le montant évalué était inférieur à 100 000. \$, deux invitations ont été envoyées à deux personnes / entrepreneur qui font déjà du déneigement sur le territoire de la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens ;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée le 2 juillet 2020 avant 16h ;

Attendu que pour respecter les règles de sécurité relatives à la Covid-19, la soumission a été ouverte 24 heures après réception ;

Attendu que l'ouverture de la soumission a eu lieu le 3 juillet à 16h en présence de M. Pierre Pivin, M. Pierre Lacource et M. Denis Vaillancourt ;

Attendu que la soumission déposée par Entretien Général Lemay est conforme :

Le montant pour 3 ans incluant les taxes : 40 827.63\$

Le montant pour 5 ans incluant les taxes : 69 278.19\$

Attendu que le cahier de charge, le formulaire de soumission ainsi que la présente résolution deviennent le contrat officiel entre le soumissionnaire et la municipalité ;

Sur proposition de Claude Caron, appuyé de Christine Marchand, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que la soumission d'Entretien Général Lemay soit acceptée pour une période de 5 ans au montant de 69 278.19\$

2020-07-109 8.3 SIGNATAIRE DES CHÈQUES EN REMPLACEMENT DU MAIRE.

Attendu qu'en absence de M. le Maire André Henri, une autorisation est nécessaire chez Desjardins pour ajouter le nom de Madame Christine Marchand maire suppléante comme signataire des chèques.

En conséquence il est proposé par Michel Prince appuyé par Gilles Gosselin et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE le nom de madame Christine Marchand, maire suppléante soit ajouté comme signataire additionnel sur les chèques de la municipalité en l'absence de M. André Henri, maire.

2020-07-110 8.4 DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE PAR M. DOMINIC VERVILLE.

Attendu que la municipalité a reçu la recommandation du C.C.U qui a accepté majoritairement la demande de dérogation mineure de M. Dominic Verville ;

Attendu que le Comité du C.C.U recommande également d'apporter des modifications pour coordonner le contenu de la grille de spécifications et du règlement d'urbanisme ;

Attendu que la demande de dérogation mineure porte sur la largeur de 5 mètres à l'avant du terrain ;

En conséquence il est proposé par Christine Marchand appuyé par Michel Prince et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure parce qu'il y a contradiction entre la grille de spécification et le règlement quant à la localisation de la marge avant de l'immeuble sous étude;

9. ADMINISTRATION

2020-07-111 9.1 RAPPORT ANNUEL 2019 DU RÉSEAU D'AQUEDUC.

ATTENDU QUE le responsable du réseau M. Pierre Ramsay a déposé le présent rapport annuel aux membres du conseil concernant le réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE le présent rapport sera transmis au Ministère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le rapport soit transmis au Ministère concerné.

**2020-07-112 9.2 MANDAT POUR IDENTIFIER L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
D'AQUEDUC AU COUT DE 400. \$ A 500. \$**

ATTENDU QUE la municipalité désire à M. Julien Cyr de chez Cyr Technologie le mandat pour rédiger une lettre permettant à la municipalité de réduire les coûts de correction des problèmes au réseau d'assainissement des eaux usées et permettre l'annulation d'un C/A pour exécuter des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Prince, conseiller, appuyé par Gilles Gosselin, conseiller et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

Que le mandat soit remis à M. Julien Cyr pour la préparation d'une lettre identifiant les lacunes au réseau d'assainissement des eaux usées de la municipalité.

2020-07-113 9.3 CHEMIN DE L'AQUEDUC : GRAVIER ET PELLE MÉCANIQUE

ATTENDU QUE des travaux s'imposent pour mettre le chemin pour se rendre au puit de surface en bon état ;

ATTENDU QUE quelques heures de pelles et 5 à 6 voyages de gravier sont nécessaire pour effectuer la réparation ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est d'environ 1 500.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Caron, conseiller, appuyé par Christine Marchand, conseillère et il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les travaux soient autorisés sur le chemin du puit de surface pour une valeur d'environ 1500.00\$.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-07-114 10.1 PROJET DE RÈGLEMENT D'INCENDIE DE LA REGIE DES 3 MONTS.

CONSIDÉRANT que nous avons pris connaissance du document remis par le chef pompier et qu'après lecture du document de 44 pages, les membres du conseil demandent que des modifications /corrections ou annulation soient apportées;

CONSIDÉRANT que les modifications/ corrections ou simplement l'annulation des articles suivant sont requis :

- À l'article 2 : ajouter une virgule après les mots<< la Régie des 3 Monts>>;
- À l'article 8 alinéa 3 : après le mot du<<propriétaire>> il faut remplacer la virgule(.) par le mot <<ou>>;
- À l'article 11; vérifier la légalité de cet article;
- À l'article 21 : retrait de l'alinéa (1);

- À l'article 60 : la fin de l'alinéa (8) devrait se lire <<ou pour toutes autres raisons objectives>>.

EN CONSÉQUENCE, il est sur proposition de Claude Caron, appuyé par Gilles Gosselin, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens accepte le projet de règlement avec les modifications ci-haut décrites.

2020-07-115 10.2 QUAI MUNICIPAL : EMBAUCHE D'UN GARDIEN À LA GUÉRITE

ATTENDU QUE M. Claude Caron fait la mise la point suivante :

Il y a quelques années les autorités municipales ont remis en force le Comité en Environnement, Lequel est composé entre autre de trois membres du Conseil municipal, d'un membre de l'A.R.L.N. et d'un représentant du lac Sunday ;

Il fut constaté et dénoncé depuis quelques temps des gestes disgracieux et des situations répréhensibles survenus au quai municipal et sur le terrain de l'A.R.L.N. ;

Il ne faut pas croire que les autorités municipales restaient passives face à ces situations déplorables mais les contraintes imposées dans de telles démarches de correction pouvaient exigées des délais incontournables ;

Les citoyens même ceux qui ne sont pas membres de l'A.R.L.N. ont la responsabilité et le devoir de respecter la qualité de leur environnement et de leur entourage en agissant de façon respectueuse lorsqu'ils se présentent soit au lac, soit au quai municipal, dans le stationnement ou sur le terrain de l'A.R.L.N. ; à date, il est présumé que ce n'était pas nécessairement des citoyens de la municipalité mais probablement de l'extérieur qui agissaient de cette façon ;

Nous avons tous un bout de chemin à faire ; lorsque nous sommes témoins de telles situations, il est important d'en aviser les fautifs et si le tout ne s'améliore pas, les autorités municipales.

Dans le but de corriger ce désordre, nous avons pris la décision d'investir les sommes nécessaires pour embaucher temporairement une personne mature et d'expérience pour assurer le respect de ces lieux ;

Le salaire offert sera accompagné d'une prime Covid-19 s'appliquant uniquement pour la saison 2020 ;

Aujourd'hui il est de notre devoir de vous répéter que nous prenons aux sérieux tous les commentaires reçus des citoyens ; ces remarques nous ont motivés à prendre les décisions ci haut-décrites et d'autres qui seront sous peu annoncées.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Gilles Gosselin, appuyé par Jonatan Roux, il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens procède à l'ouverture d'un poste temporaire de gardien à la guérite du quai municipal;

Qu'une offre d'emploi soit immédiatement affichée pour le poste de gardien à la guérite, le tout selon les conditions discutées par les membres du Conseil et décrites dans l'affichage du poste.

11. Voirie ;

11.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR QUANT AU FAUCHAGE.

Monsieur l'inspecteur a rencontré les membres du conseil lors de l'atelier de travail.

2020-07-116 FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les travaux déjà prévus au budget relatifs au fauchage le long des chemins municipaux, soient réalisés.

2020-07-117 11.2 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

ATTENDU QUE plusieurs panneaux de signalisation doivent être remplacés ;

ATTENDU QU'UNE demande nous a été présentée pour placer de la signalisation au coin de la rue Paradis ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyée de Gilles Gosselin il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les panneaux de signalisation nécessaires soient achetés.

2020-07-118 11.3 VOIRIE : TRAVAUX AU GOSFORD NORD

Attendu que des travaux sont prévus sur le chemin Gosford Nord, ce qui comprend 5 voyages de gravier et le creusage des fossés à certains endroits ;

Sur proposition de Laurent Garneau, appuyée de Michel Prince il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que les travaux soient autorisés sur le Chemin Gosford Nord.

12. URBANISME ET ENVIRONNEMENT ;

12.1 GUÉRITE ÉTÉ 2020 : OFFRE DE L'A.R.L.N (RÉPONSE AUX LETTRES)

M. Claude Caron fait mention que de nombreuses remarques ont été reçues dernièrement des gens du Lac Nicolet soit par lettres, pétitions et courriels lesquelles réclamant que s'active le projet adopté le 3 février 2020 par le conseil municipal accueillant favorablement l'offre de L'A.R.L. N. présentée dans une lettre du 31 janvier 2020 à l'égard d'une station de lavage, d'une barrière et de panneaux indicateurs pour protéger l'environnement.

Nous avons reçu de certains citoyens des offres d'aide à l'égard de l'acquisition et l'installation de ces équipements et nous avons suggéré à ces gens de parler aux dirigeants de l'A.R.L. N. pour discuter de la façon dont le projet pourrait évoluer le plus rapidement possible.

Il y a probablement des subventions disponibles pour réaliser ce projet, mais si nous attendons la réponse des autorités, le projet comme tel ne pourra être réalisé cet été. Alors il y a des gens qui ont proposé des alternatives de solutions et nous sommes heureux de voir qu'il y a un intérêt pour régler le problème d'acquisition et d'installation des équipements mentionnés. Comme la municipalité avait dit au départ que le tout était à la charge et aux frais de l'A.R.L.N., nous souhaitons que les intervenants intéressés au projet et l'A.R.L.N. se parlent quitte à obtenir l'assistance et l'aide de la municipalité.

Alors la municipalité réitère qu'elle va de l'avant avec ce projet et qu'elle a déjà nommé un mandataire qui est l'A.R.L.N. pour procéder en l'invitant à discuter avec les tierces personnes intéressées à sa réalisation rapide

2020-07-119

12.2 HARMONISATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME

Attendu que nous désirons apporter des corrections à notre règlement d'urbanisme pour l'uniformiser avec la grille des spécifications ;

Attendu que la mise à jour du règlement doit être incluse dans le mandat ;

Attendu qu'une offre de service sera demandée pour effectuer lesdites modifications ;

Sur proposition de Michel Prince, appuyé de Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que la directrice générale demande des offres de services à au moins deux firmes d'urbanistes.

2020-07-120

12.3 MANDAT de M. GILLES GOSSELIN

Attendu que pour faire suite à la demande d'installation d'une barrière, d'achat d'équipements pour le lavage des bateaux, d'installation de panneaux pour l'environnement et possiblement de caméras de surveillance;

Attendu que la municipalité désire participer à la mise en place du projet et accepte d'agir comme facilitateur entre les différents intervenants;

Attendu que Monsieur Gilles Gosselin qui est respecté de tous est la personne toute désignée pour agir comme représentant de la municipalité;

Sur proposition de Christine Marchand, appuyée de Claude Caron il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté

Que Monsieur Gilles Gosselin aie le mandat de représenter les intérêts de la municipalité sur ce projet.

Qu'il présente aux élus les éléments du projet afin que les décisions appropriées soient prises plus rapidement.

13. Loisirs et Culture ;

14. Affaires diverses ;

2020-07-121

14.1 RÉUNION DU MOIS D'AOÛT

Attendu qu'en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la municipalité doit désormais permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes.

Attendu que la FQM nous a transmis par communiqué les directives suivantes: **Les organismes municipaux ont maintenant le choix** entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène **ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public)**, y compris la publication des délibérations. **La décision revient à chaque municipalité et organisme.**

Attendu que l'espace est restreint dans la salle du conseil;

Attendu que le public n'aura donc pas accès à la séance du conseil municipal du 3 août 2020;

Attendu que cette procédure est maintenue jusqu'à ce que la situation revienne à la normal;

Attendu que les citoyens qui le désirent ont toujours la possibilité de présenter leurs questions par lettres ou par courriel jusqu'au lundi midi le jour de la séance du conseil, les demandes étant transmises aux élus et une réponse leur étant transmise par courrier, téléphone ou par courriel après la séance du Conseil;

Sur proposition de Jonatan Roux, appuyée par Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que cette procédure soit maintenue jusqu'à ce que la situation soit jugée sécuritaire.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Liste de la correspondance ;

1. Lettre Ville de Disraeli
2. Répertoire des ressources municipales
3. Revue CNESST
4. Carrefour action municipale
5. Plusieurs lettres des citoyens dossiers Quai municipale
6. Lettre de Sylvie Berthaud Guide l'urgence climatique

2020-07-122 **15.2 RÉSOLUTION POUR LE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT 530 DE LA VILLE DE DISRAELLI AU MONTANT DE 190, 200.00 \$ POUR LA FERMETURE DE L.E.S.**

Sur proposition de Michel Prince, appuyée par Christine Marchand il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens choisisse l'option numéro1 pour le refinancement de la fermeture du L.E.S., au montant de 190 200. 00\$ pour une période de 5 ans.

16. VARIA

2020-07-123 **16.1 RÉSOLUTION POUR LA REMISE DU PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANSE**

Acquisition du prolongement de la Rue de l'Anse :

La municipalité acquière par acte de cession avec la garantie légale et clair et net de toute dette et hypothèque quelconque de messieurs **François Mayrand** et **Sylvain Trépanier**, l'immeuble suivant, savoir:

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain étant le prolongement de la rue de l'Anse, située sur le territoire de la Municipalité de Saints-Martyrs Canadiens, province de Québec, GOP 1A1, connue et désignée comme étant le lot numéro SIX MILLIONS SOIXANTE-SEIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ (6 076 765), au Cadastre du Québec, d'une superficie de 2 672,7 mètres carrés.

LE TOUT avec améliorations.

Sur proposition de Gilles Gosselin

Appuyé de Michel Prince.

Il est unanimement résolu par l'ensemble des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté :

QUE ladite cession à titre gratuit soit acceptée;

QUE la prise de possession dudit immeuble par la municipalité se fasse lors de la signature dudit acte de cession devant le notaire;

QUE l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles pour de tels contrats;

QUE suite à ladite cession, ledit immeuble soit ouvert comme chemin public sous le nom de Rue de l'Anse;

QUE Monsieur André HENRI et **Madame Thérèse LEMAY**, respectivement maire et directrice générale de la corporation municipale, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation municipale ledit acte de cession et tous les documents y relatifs pour et dans l'intérêt de ladite corporation.

ADOPTÉE

Attendu que Carrière Sts-Marthyrs possède 150 tonnes métrique de MG-20 ;

Attendu que la municipalité désire faire la réservation de 75 tonnes métrique de MG-20 pour le mois de septembre au tarif de 13.15\$ la tonne comparativement au prix régulier de 15.65\$;

Attendu que la municipalité prévoio avoir besoin de 50 voyages ce qui représente environ 75 tonnes métrique ;

Attendu que selon l'entente, le paiement se fera au fur et à mesure que l'utilisation, le tout selon les besoins ;

Sur proposition de Gilles Gosselin, appuyée par Michel Prince il est unanimement résolu par les conseillers présents, le maire n'ayant pas voté,
Que la municipalité achète de Carrière Sts-Marthyrs, 75 tonnes métrique de MG 20 le tout selon les conditions ci-haut décrites.

17. Période de questions ;

Les questions reçues par le dépôt des lettres ont été répondu par résolution dans le présent procès-verbal.

18. Levée de la séance.

Proposé par Gilles Gosselin à 16h46

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du code municipal.

Je soussignée certifie par la présente qu'il y a les crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par résolutions.

SIGNATURE : _____, **maire**

SIGNATURE : _____, **Directrice générale**